



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 Mai 2023 à 19 H**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	21

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Aurélie GROSSO, Marie-Line MICHELOTTI, Patrick URAS, Michel ROUSSIER, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Délibération N° 65/23 –

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT « Eté culturel – Résidence en structure d'accueil – Rouvrir le monde 2023 »

Rapporteur : Madame RICARD

Informe l'assemblée que dans le cadre de l'opération nationale lancée par le ministère de la Culture visant à soutenir les propositions artistiques et culturelles ayant lieu durant la période estivale, il est proposé de réaliser un projet avec une artiste photographe, Madame Nina Medioni.

Ce projet permettra aux enfants accueillis à la Maison de l'Enfance de participer à des ateliers artistiques pendant deux semaines : du lundi 10 juillet au vendredi 21 juillet 2023.

La convention définit les modalités du partenariat et les engagements de chaque partie prenante, elle est signée entre l'artiste photographe, Madame Nina Medioni, le Centre Photographique de Marseille, le Préfet de Région – Direction régionale des affaires culturelles, et la commune de La Roque d'Anthéron.

Les modalités du partenariat consistent en la prise en charge par la commune de l'hébergement de l'artiste au village vacances de La Baume, de son repas le midi et de fournitures pédagogiques d'un montant de 30 euros.

Les ateliers proposés aux enfants sont financés par la DRAC PACA qui versera une « bourse de résidence » à l'artiste photographe.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat « Eté culturel – Résidence en structure d'accueil – Rouvrir le monde 2023 ». telle qu'elle est annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'artiste photographe, Madame Nina Medioni, le Centre Photographique de Marseille, et le Préfet de Région – Direction régionale des affaires culturelles.

DIT que la convention prendra effet le jour de la signature par les parties et pour la durée du lundi 10 juillet au vendredi 21 juillet 2023.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :


Nathalie JEAN

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 8/6/23 et de la publication
ou notification le 8/06/23

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2023

Application agréée E-legalite.com